



COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

En application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, des articles L2224-1 et suivant et D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du NOR DEVO0751365A du 2 mai 2007,

- Le Conseil Municipal a pris acte des rapports annuels 2011 sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

2. DECISION MODIFICATIVE

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Art. 1643 (01)	Emprunt en devises	+ 10 000 €
Art. 16878 (01)	Autres organismes et particuliers	+ 16 000 €
Art. 1641 (01)	Emprunt en Euros	- 26 000 €
Art. 2115 (020)	Terrains bâtis	+ 10 000 €
Art. 020 (020)	Dépenses imprévues	- 10 000 €

3. INDEMNITE D'ASTREINTE

- Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a actualisé la délibération en date du 4 décembre 2003 relative aux indemnités d'astreinte du personnel de la filière technique.

4. PRIME INSALUBRITE

Par délibérations en date des 25/02/2000 et 04/12/2003, le Conseil Municipal a instauré des indemnités d'insalubrité au profit des agents de la filière technique.

- Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a actualisé les délibérations précitées.

5. FESTIVAL DE MONTOIRE 2012 : mise à disposition de La Tannerie

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la mise à disposition gratuite de La Tannerie au Festival de Montoire pour un spectacle de l'Ensemble Chorégraphique d'enfants « SIKHARULI » qui aura lieu mardi 24 juillet 2012 à 21h00.

6. CONFORTEMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT A LA COULEE VERTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU SICALA

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SICALA pour les travaux de confortement d'un mur de soutènement à la coulée verte (rue Victor Hugo) et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

7. DECISION MODIFICATIVE

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art. 6718 (020)	Autres charges exceptionnelles	+ 27 000 €
-----------------	--------------------------------	------------

Recettes

Art. 7478 (020)	Autres organismes	+ 27 000 €
-----------------	-------------------	------------

8. PRESTATIONS SOCIALES

Conformément à la réglementation en vigueur et par analogie avec les agents de l'Etat, les collectivités peuvent allouer à leur personnel divers avantages sociaux.

Ces avantages étaient déjà attribués aux agents de la ville de Château-Renault, mais il convient de réactualiser les prestations et les sommes correspondantes.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur l'attribution de ces avantages sociaux aux agents municipaux.

9. FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer la convention de formation à intervenir avec la société AFT-IFTIM pour les formations suivantes :

Formation Caces nacelle

Coût pour 2 agents : 1 209,87 € TTC

Formation « H0 / B0 »

Coût pour 5 agents : 2 637,18 € TTC

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (2^{ème} partie)

Dans sa séance du 16 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé une enveloppe de 47 700 € destinée au subventionnement des associations sportives.

Lors de cette séance, une première partie a été allouée pour un montant de 20 425 €.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tableau des subventions de fonctionnement (2^{ème} partie) aux associations sportives pour un montant à 27 275 €.

11. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le remboursement des frais de transports occasionnés à Mademoiselle Delerm, étudiante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Malaquais, qui est venue présenter son travail intitulé « Les Tanneries de Château-Renault ».

Château-Renault, le 10 juillet 2012

Le Maire,
Michel COSNIER